

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

JUILLET
2024

PRINCIPALES TENDANCES

A fin juillet 2024 et en comparaison avec la même période de 2023, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après :

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes brutes de 11,4%, provenant de :

1- la hausse des recettes douanières nettes de 9,6%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 69 MDH à fin juillet 2024 contre 39 MDH un an auparavant :

- droits de douane (+10,8%) ;
- TVA à l'importation (+9,3%). A fin juillet 2023, la TVA à l'importation avait enregistré une baisse de 4,9% par rapport à son niveau à fin juillet 2022, soit -1.557 MDH (29.994 MDH contre 31.551 MDH) ;
- taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (+9,4%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 41 MDH à fin juillet 2024 contre 22 MDH un an auparavant. A fin juillet 2023, la TIC sur les produits énergétiques avait enregistré une baisse de 5,3% par rapport à son niveau à fin juillet 2022, soit -505 MDH (9.080 MDH contre 9.585 MDH) ;

2- la baisse de la TIC sur les tabacs manufacturés (-0,7%) et l'augmentation des autres TIC (+25,4%) ;

3- l'accroissement des recettes nettes de la fiscalité domestique de 12,2%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général qui ont été de 8.030 MDH à fin juillet 2024 contre 5.911 MDH un an auparavant :

- l'IS (+13,5%), compte tenu de restitutions qui ont été de 1.697 MDH à fin juillet 2024 contre 1.270 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2023, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,7 MMDH.
- l'IR (+11,9%), compte tenu de restitutions qui ont été de 224 MDH à fin juillet 2024 contre 222 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une hausse de 26,3% par rapport à leur niveau de fin juillet 2023.

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une augmentation de 16%.

- la TVA à l'intérieur (+17,3%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 5.997 MDH à fin juillet 2024 contre 4.348 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2023, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 32,9 MMDH.

A fin juillet 2024, les remboursements de TVA à l'intérieur (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) ont été de 8.569 MDH contre 6.217 MDH un an auparavant.

- les droits d'enregistrement et de timbre ont été de 12.784 MDH à fin juillet 2024 contre 12.595 MDH un an auparavant, en hausse de 1,5% ou +189 MDH.
- les majorations de retard (+21,7%), résultant de recettes brutes de 1.602 MDH à fin juillet 2024 contre 1.295 MDH à fin juillet 2023 et de dégrèvements de 112 MDH contre 71 MDH.

4- la hausse des recettes non fiscales de 7,8% en raison notamment de l'augmentation des recettes en atténuation des dépenses de la dette (4.063 MDH contre 893 MDH) et de la rentrée de 1,7 MMDH au titre de la privatisation et des produits de cession des participations de l'Etat, conjuguée à la baisse des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (8.748 MDH contre 9.262 MDH), des recettes de monopoles (5.124 MDH contre 7.743 MDH) et des fonds de concours (601 MDH contre 1.140 MDH).

Au niveau des dépenses

1- un taux d'engagement global des dépenses de 59% et un taux d'émission sur engagements de 84%, contre respectivement 56% et 83% un an auparavant ;

2- une augmentation des dépenses ordinaires de 7,5% provenant de :

- la hausse de 10,2% des dépenses de biens et services, due à l'augmentation de 5,2% des dépenses de personnel et de 19,3% des autres dépenses de biens et services ;
- l'augmentation de 14,1% des charges en intérêts de la dette ;
- le recul de 42,5% des émissions de dépenses au titre de la compensation ;
- la hausse de 36,1% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) est de 8.579 MDH contre 6.225 MDH à fin juillet 2023.

3- une augmentation des dépenses d'investissement émises de 11,3%, passant de 53,2 MMDH à fin juillet 2023 à 59,2 MMDH à fin juillet 2024, en raison de la hausse de 9,1% des dépenses des ministères et de 13,9% des dépenses des charges communes.

Soldes du Trésor

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 7,6 MMDH contre un solde ordinaire positif de 496 MDH un an auparavant;
- un déficit du Trésor de 35,2 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 16,3 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un déficit du Trésor de 27,7 MMDH à fin juillet 2023 compte tenu d'un solde positif de 25 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

(Hors TVA des collectivités territoriales)

En millions de dirhams

	Juillet 2023	LF 2024	Juillet 2024	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES ORDINAIRES	181.580	309.824	202.280	65,3%	11,4%
1.1- Recettes fiscales⁽¹⁾ :	160.075	280.422	179.095	63,9%	11,9%
Impôts directs	71.980	118.403	81.583	68,9%	13,3%
Impôts indirects	67.273	126.985	75.611	59,5%	12,4%
Droits de douane	8.227	15.748	9.117	57,9%	10,8%
Droits d'enregistrement et de timbre	12.595	19.286	12.784	66,3%	1,5%
1.2- Recettes non fiscales :	21.505	29.402	23.185	78,9%	7,8%
Monopole et participations	7.743	19.480	5.124	26,3%	-33,8%
Privatisation	0	5.000	1.700	34,0%	
Domaine	222	355	334	94,1%	50,5%
Autres recettes ⁽²⁾	13.540	4.567	16.027	350,9%	18,4%
2- DEPENSES ORDINAIRES⁽³⁾	181.084	317.655	194.642	61,3%	7,5%
2.1- Biens et services :	137.943	252.844	152.035	60,1%	10,2%
Personnel	88.712	161.623	93.324	57,7%	5,2%
Autres biens et services ⁽³⁾	49.231	91.221	58.711	64,4%	19,3%
2.2- Intérêts de la dette :	23.180	38.229	26.449	69,2%	14,1%
Intérieure	18.866	27.975	20.173	72,1%	6,9%
Extérieure	4.314	10.254	6.276	61,2%	45,5%
2.3- Compensation⁽³⁾	14.011	16.957	8.059	47,5%	-42,5%
2.4- Rembours. dégrèv. et restitut. fiscaux⁽⁴⁾	5.950	9.625	8.099	84,1%	36,1%
3- SOLDE ORDINAIRE	496	-7.831	7.638		
4- INVESTISSEMENT⁽³⁾	53.178	118.108	59.192	50,1%	11,3%
5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	24.143	-316	15.714		
6- SOLDE DES SEGMA	815	0	629		
7- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL⁽⁵⁾	-27.724	-126.255	-35.211		
8- VARIATION DES INSTANCES	-4.515	0	-12.110		
9- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT	-32.239	-126.255	-47.321		
10- FINANCEMENT INTERIEUR :	4.913	73.624	53.488		
Dont :					
Adjudications	42.455		45.427		
Dépôts au Trésor	-551		970		
Compte courant à BAM	-1.130		6.388		
11- FINANCEMENT EXTERIEUR :	27.326	52.631	-6.167		
Tirages et dons	33.739	71.500	20.478		
Amortissement	-6.413	-18.869	-26.645		

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et les dépenses des CST concernés.

(2) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses de la dette et des recettes diverses des différents ministères.

(3) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances). Les autres biens et services regroupent les dépenses de matériel et les charges communes de fonctionnement hors dépenses de compensation.

(4) les remboursements, dégrèvements et restitutions concernent l'ensemble de la fiscalité domestique et douanière (cf. détail à la page 9).

(5) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2024.

RECETTES ORDINAIRES

	Juillet 2023	LF 2024	Juillet 2024	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES⁽¹⁾	160.075	280.422	179.095	63,9%	11,9%
IMPÔTS DIRECTS	71.980	118.403	81.583	68,9%	13,3%
<i>Taxe Professionnelle⁽²⁾</i>	79	89	85	95,5%	7,6%
<i>Impôt sur les Sociétés</i>	38.398	61.068	43.850	71,8%	14,2%
<i>Impôt sur le Revenu</i>	31.526	52.882	35.258	66,7%	11,8%
<i>Taxe d'Habitation⁽²⁾</i>	7	23	9	39,1%	28,6%
<i>Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéficiaires</i>	11	0	12		9,1%
<i>Majorations de retard</i>	1.295	2.952	1.602	54,3%	23,7%
<i>Taxe aérienne pour solid. et promot. Touristique</i>	628	1.327	719	54,2%	14,5%
<i>Autres⁽³⁾</i>	36	62	48	77,4%	33,3%
DROITS DE DOUANE^(*)	8.227	15.748	9.117	57,9%	10,8%
IMPÔTS INDIRECTS	67.273	126.985	75.611	59,5%	12,4%
TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION^(*) :	17.383	32.038	18.571	58,0%	6,8%
<i>Tabacs manufacturés^(*)</i>	6.883	12.500	6.835	54,7%	-0,7%
<i>Produits énergétiques^(*)</i>	9.080	16.737	9.953	59,5%	9,6%
<i>Autres^(*)</i>	1.420	2.801	1.783	63,7%	25,6%
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :	49.890	94.947	57.040	60,1%	14,3%
<i>à l'intérieur</i>	19.896	37.431	24.241	64,8%	21,8%
<i>à l'importation^(*)</i>	29.994	57.516	32.799	57,0%	9,4%
DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE	12.595	19.286	12.784	66,3%	1,5%
RECETTES NON FISCALES	21.505	29.402	23.185	78,9%	7,8%
<i>Domaine</i>	222	355	334	94,1%	50,5%
<i>Monopoles et participations</i>	7.743	19.480	5.124	26,3%	-33,8%
<i>Privatisation⁽⁴⁾</i>	0	5.000	1.700	34,0%	
<i>Fonds de concours et dons</i>	1.140	0	601		-47,3%
<i>Recettes en atténuation de dépenses de la dette</i>	893	1.000	4.063	406,3%	355,0%
<i>Recettes diverses⁽⁵⁾</i>	11.507	3.567	11.363	318,6%	-1,3%
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	181.580	309.824	202.280	65,3%	11,4%

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.

(2) il s'agit de la part de l'Etat dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation.

(3) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons.

(4) « Produits de cession des participations de l'Etat » rubrique 1100013000860060 du budget général.

(5) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancellerie, etc... A partir de 2016, les recettes diverses tiennent compte des versements de certains CST et SEGMA au budget général, en application des dispositions de la loi organique relative à la loi de finances qui interdit les versements entre SEGMA et entre SEGMA et CST (article 22), entre CST et entre CST et SEGMA (article 27). Des versements peuvent être effectués au profit du budget général à partir des SEGMA et des CST (articles 22 et 27).

(*) A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

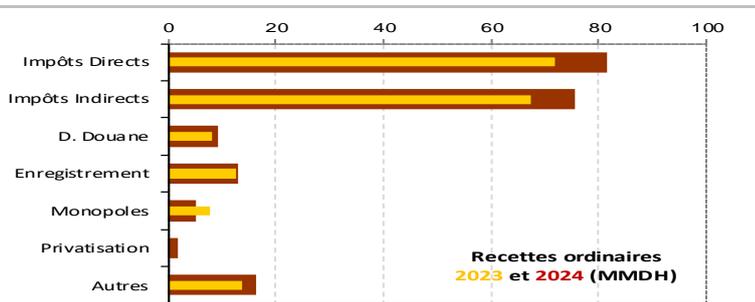
La situation provisoire des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin juillet 2024 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires brutes de 11,4% et des dépenses ordinaires émises de 7,5% dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 7,6 MMDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 47,3 MMDH et d'un flux net négatif du financement extérieur de 6,2 MMDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 53,5 MMDH.

1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires brutes¹ se sont établies à 202,3 MMDH contre 181,6 MMDH à fin juillet 2023, en hausse de 11,4% ou +20,7 MMDH.

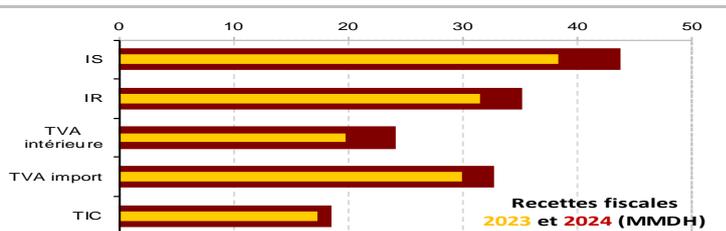
Ceci s'explique par l'augmentation des impôts directs de 13,3%, des droits de douane de 10,8%, des impôts indirects de 12,4%, des droits d'enregistrement et de timbre de 1,5% et des recettes non fiscales de 7,8%.



1.1- RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales brutes ont été de 179,1 MMDH contre 160,1 MMDH à fin juillet 2023, en augmentation de 11,9% ou +19 MMDH.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la hausse des recettes douanières de 9,7% et de la fiscalité domestique de 13,5%.



1.1.1-RECETTES DOUANIERES²

Les recettes douanières nettes (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 51.803 MDH à fin juillet 2024 contre 47.263 MDH un an auparavant, en hausse de 9,6% ou +4.540 MDH par rapport à leur niveau à fin juillet 2023, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 69 MDH à fin juillet 2024 contre 39 MDH un an auparavant.

Les recettes douanières brutes ont été de 51.869 MDH à fin juillet 2024 contre 47.301 MDH un an auparavant, en hausse de 9,7% ou +4.568 MDH par rapport à leur niveau à fin juillet 2023.

- Droits de douane

Les recettes nettes des droits de douane réalisées à fin juillet 2024 ont atteint 9.100 MDH contre 8.216 MDH un an auparavant, soit une hausse de 10,8% ou +884 MDH.

- TVA à l'importation

Les recettes nettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 32.792 MDH à fin juillet 2024 contre 29.989 MDH à fin juillet 2023, enregistrant une hausse de 9,3% ou +2.803 MDH. A fin juillet 2023, la TVA à l'importation avait enregistré une baisse de 4,9% par rapport à son niveau à fin juillet 2022, soit -1.557 MDH (29.994 MDH contre 31.551 MDH).

La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une baisse de 8% ou -483 MDH et celle sur les autres produits une augmentation de 13,7% ou +3.286 MDH.

- TIC sur les produits énergétiques

Les recettes nettes de la TIC sur les produits énergétiques ont atteint 9.911 MDH contre 9.058 MDH, en hausse de 9,4% par rapport à leur niveau de fin juillet 2023 ou +853 MDH, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 41 MDH à fin juillet 2024 contre 22 MDH un an auparavant. A fin juillet 2023, la TIC sur les produits énergétiques avait enregistré une baisse de 5,3% par rapport à son niveau à fin juillet 2022, soit -505 MDH (9.080 MDH contre 9.585 MDH).

Les recettes brutes de la TIC sur les produits énergétiques ont été de 9.953 MDH contre 9.080 MDH, en augmentation de 9,6% par rapport à leur niveau de fin juillet 2023 ou +873 MDH.

¹ Il s'agit des recettes brutes, compte non tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

² A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

1.1.2- FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes nettes³ réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 110,6 MMDH à fin juillet 2024 contre 98,6 MMDH à fin juillet 2023, en hausse de 12,2% ou +12 MMDH, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général de 8.030 MDH à fin juillet 2024 contre 5.911 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la fiscalité domestique ont été de 118,6 MMDH à fin juillet 2024 contre 104,5 MMDH à fin juillet 2023, soit une hausse de 13,5% ou +14,1 MMDH.

- Impôt sur les sociétés

Les recettes nettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 42.153 MDH à fin juillet 2024 contre 37.128 MDH un an auparavant, en hausse de 13,5% ou +5.025 MDH, compte tenu de restitutions qui ont été de 1.697 MDH à fin juillet 2024 contre 1.270 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2023, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,7 MMDH⁴.

Les recettes brutes de l'IS ont été de 43.850 MDH à fin juillet 2024 contre 38.398 MDH à fin juillet 2023, en augmentation de 14,2% ou +5.452 MDH.

- Impôt sur le revenu

Les recettes nettes de l'IR à fin juillet 2024 ont enregistré une hausse de 11,9% par rapport à leur niveau à fin juillet 2023 (35.034 MDH contre 31.304 MDH), soit +3.730 MDH, compte tenu de restitutions de 224 MDH contre 222 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une hausse de 26,3% ou +646 MDH par rapport à leur niveau de 2023 (3.103 MDH contre 2.457 MDH).

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une augmentation de 16% ou +933 MDH.

Recettes brutes de l'Impôt sur le Revenu			
	2023	2024	Evolution en %
IR total	31.526	35.258	11,8%
dont IR prélevé par la DDP	5.819	6.752	16,0%

- TVA à l'intérieur

Les recettes nettes générées par la TVA à l'intérieur à fin juillet 2024 se sont établies à 18.244 MDH contre 15.548 MDH à fin juillet 2023, en hausse de 17,3% ou +2.696 MDH, compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 5.997 MDH à fin juillet 2024 contre 4.348 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2023, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 32,9 MMDH⁵.

Les recettes brutes de la TVA à l'intérieur ont été de 24.241 MDH contre 19.896 MDH un an auparavant, en hausse de 21,8% ou +4.345 MDH.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur a été de 8.569 MDH à fin juillet 2024 contre 6.217 MDH à fin juillet 2023, soit +2.352 MDH. Les remboursements de TVA (8.569 MDH) sont imputés à raison de 70% au budget général, soit 5.997 MDH, et de 30% au compte d'affectation spéciale « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », soit 2.570 MDH.

- Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et de timbre ont été de 12.784 MDH à fin juillet 2024 contre 12.595 MDH un an auparavant, soit une hausse de 1,5% ou +189 MDH.

- Majorations de retard

Les recettes nettes au titre des majorations de retard ont enregistré une augmentation de 21,7%, résultant de recettes brutes de 1.602 MDH contre 1.295 MDH et de dégrèvements de 112 MDH à fin juillet 2024 contre 71 MDH un an auparavant.

- Taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique

A fin juillet 2024, les recettes au titre de la taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique ont été de 719 MDH contre 628 MDH un an auparavant, en hausse de 14,5% ou +91 MDH.

³ Il s'agit des recettes brutes diminuées des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

⁴ Données de la Direction Générale des Impôts.

⁵ Données de la Direction Générale des Impôts.

- Autres impôts directs

Les autres impôts directs (part du budget général dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, taxe de licence, ...) ont été de 142 MDH contre 122 MDH, en hausse de 16,4% ou +20 MDH.

1.2-RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont été de 23,2 MMDH contre 21,5 MMDH un an auparavant, en augmentation de 7,8% ou +1,7 MMDH, en raison notamment de l'augmentation des recettes en atténuation des dépenses de la dette (4.063 MDH contre 893 MDH) et de la rentrée de 1,7 MMDH au titre de la privatisation et des produits de cession des participations de l'Etat, conjuguée à la baisse des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (8.748 MDH contre 9.262 MDH), des recettes de monopoles (5.124 MDH contre 7.743 MDH) et des fonds de concours (601 MDH contre 1.140 MDH).

- Monopoles et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 5.124 MDH à fin juillet 2024 contre 7.743 MDH à fin juillet 2023, en baisse de 33,8% ou -2.619 MDH.

Les recettes à fin juillet 2024 ont été versées notamment par Bank Al-Maghrib (2.584 MDH contre 634 MDH) et l'Agence de la conservation foncière (2 MMDH, soit le même niveau un an auparavant).

Produit des monopoles et participations				
	2023	LF 2024	2024	Taux de réalis.
B.A.M	634	1.700	2.584	152,0%
I.A.M	0	800	0	0,0%
O.C.P	4.480	7.500	0	0,0%
ANCFCC	2.000	4.000	2.000	50,0%
Autres	629	5.480	540	9,9%
TOTAL	7.743	19.480	5.124	26,3%

- Privatisation⁶

A fin juillet 2024, les recettes de la privatisation et des produits de cession des participations de l'Etat ont été de 1,7 MMDH, représentant la cession de la totalité de la participation de l'Etat dans le capital de la « Société La Mamounia ».

- Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une augmentation de 18,4% ou +2.487 MDH, due pour l'essentiel aux recettes en atténuation des dépenses de la dette (4.063 MDH contre 893 MDH).

Structure des recettes ordinaires nettes

A fin juillet 2024, les dix principales natures de recettes nettes ci-après représentent 91,5% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 51 MMDH, la TVA constitue la première source de recettes du budget général de l'Etat.

Principales natures de recettes nettes du budget général à fin Juillet 2024				
	Nature	Recettes ordinaires en millions DH	Evol en %	Structure
1	Taxe sur la valeur ajoutée	51.036	▲ 12,1%	26,3%
	- à l'importation	32.792	▲ 9,3%	16,9%
	- à l'intérieur	18.244	▲ 17,3%	9,4%
2	Impôt sur les sociétés	42.153	▲ 13,5%	21,7%
3	Impôt sur le revenu	35.034	▲ 11,9%	18,0%
4	Droits d'enregistrement	12.784	▲ 1,5%	6,6%
5	TIC prod. énergétiques	9.911	▲ 9,4%	5,1%
6	Droits de douane	9.100	▲ 10,8%	4,7%
7	TIC tabacs manufacturés	6.835	▼ 0,7%	3,5%
8	Monopoles	5.124	▼ 33,8%	2,6%
9	Recettes en atténuation de dépenses	4.063	▲ 355,0%	2,1%
10	Privatisation	1.700		0,9%

Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin juillet 2024, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 103,9% contre 100,3% un an auparavant. Ainsi, à fin juillet 2024, 46,1% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 29% aux dépenses de matériel, 13,1% aux intérêts de la dette, 4% aux émissions de la compensation et 4% aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

⁶ « Produits de cession des participations de l'Etat » rubrique 1100013000860060 du budget général



Ainsi, une partie des dépenses émises au titre du budget général de l'Etat a été financée principalement par le recours à l'emprunt.

2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

2.1- ENGAGEMENTS

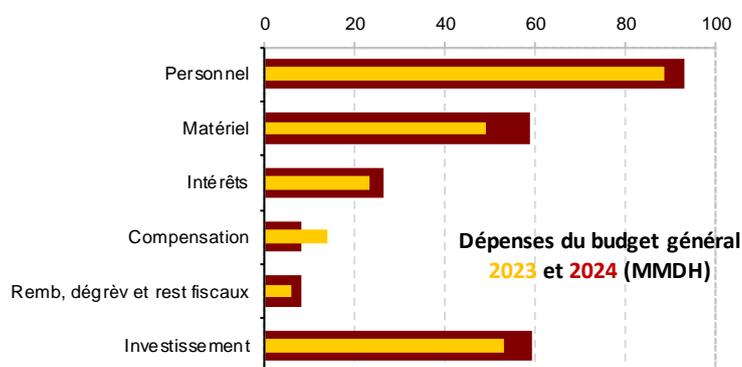
A fin juillet 2024, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 474,9 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 59% contre 56% à fin juillet 2023 et un taux d'émission sur engagements de 84% contre 83% un an auparavant.

Situation des engagements^(*) de dépenses 2024					
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagement
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)
Fonctionnement	282.359	173.399	168.193	61%	97%
Investissement	145.015	87.313	59.192	60%	68%
C.S.T	274.859	131.914	88.853	48%	67%
SEGMA	4.976	2.379	763	48%	32%
Dette	100.629	79.858	79.858	79%	100%
TOTAL	807.838	474.863	396.859	59%	84%

(*) Intégrant des émissions non soumises à engagement (personnel, dette, ...)

2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 307,2 MMDH à fin juillet 2024, en hausse de 4,5% par rapport à leur niveau à fin juillet 2023, en raison de l'augmentation de 6,5% des dépenses de fonctionnement et de 11,3% des dépenses d'investissement, conjuguée à la baisse de 3,8% des charges de la dette budgétisée⁷.



DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL					
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Variation
Fonctionnement	157.904	279.426	168.193	60%	6,5%
Investissement	53.178	118.108	59.192	50%	11,3%
Dette	82.992	100.629	79.858	79%	-3,8%
TOTAL	294.074	498.163	307.243	62%	4,5%

La baisse de 3,8% des charges de la dette budgétisée s'explique par la diminution de 10,7% des remboursements du principal (53,4 MMDH contre 59,8 MMDH) et par la hausse de 14,1% des intérêts de la dette (26,4 MMDH contre 23,2 MMDH).

⁷ Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans.

2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises ont été de 168,2 MMDH, dont 93,3 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 5,2%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 21,3% (46 MMDH contre 37,9 MMDH) et les dépenses des charges communes ont enregistré une baisse de 17,9% (20,8 MMDH contre 25,4 MMDH) en raison de la baisse de 42,5% des émissions de la compensation.

La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a augmenté de 36,1% en raison notamment de la hausse des restitutions de l'IS (1.697 MDH contre 1.270 MDH) et des remboursements de la TVA à l'intérieur (5.997 MDH contre 4.348 MDH).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Variation
Personnel	88.712	161.623	93.324	58%	5,2%
Matériel	37.883	71.158	45.950	65%	21,3%
Charges communes	25.359	34.820	20.820	60%	-17,9%
dont compensation	14.011	16.957	8.059	48%	-42,5%
Dépenses imprévues		2.200			
Remb, dégr, rest fiscaux	5.950	9.625	8.099	84%	36,1%
TOTAL	157.904	279.426	168.193	60%	6,5%

Le montant des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux imputé au budget général a augmenté de 36,1% en raison notamment de la hausse de 427 MDH des restitutions de l'IS et de 1.649 MDH des remboursements de la TVA intérieure, étant précisé que les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement, de 32,9 MMDH et de 4,7 MMDH à fin décembre 2023.

Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin juillet 2024 se sont établis à 93,3 MMDH contre 88,7 MMDH, en hausse de 5,2% par rapport à leur niveau de fin juillet 2023 ou +4.612 MDH. Les salaires servis par la DDP ont été de 78,6 MMDH, en augmentation de 5,3%, en raison de la hausse de la masse salariale structurelle de 4,5% et des rappels de 16,6% (6.138 MDH contre 5.265 MDH).

Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 58,7 MMDH, en hausse de 19,3% ou +9.480 MDH. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de divers établissements et entreprises publics (28,2 MMDH contre 23 MMDH) et des comptes spéciaux du Trésor (9,4 MMDH contre 7,1 MMDH).

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 26,4 MMDH à fin juillet 2024 contre 23,2 MMDH à fin juillet 2023, en hausse de 14,1% ou +3.269 MDH. Cette augmentation s'explique par l'accroissement de 6,9% des charges en intérêts de la dette intérieure (20.173 MDH contre 18.866 MDH) et de 45,5% de celles de la dette extérieure (6.276 MDH contre 4.314 MDH).

Compensation

A fin juillet 2024, les émissions de dépenses au titre de la compensation ont été de 8,1 MMDH contre 14 MMDH un an auparavant, en diminution de 42,5% ou -6 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux ont été de 8.099 MDH contre 5.950 MDH, en hausse de 36,1% ou +2.149 MDH. Cette augmentation s'explique en grande partie par la hausse des remboursements, dégrèvements et restitutions au titre de la fiscalité domestique (8.030 MDH contre 5.911 MDH) en raison notamment de l'accroissement des restitutions de l'IS (1.697 MDH contre 1.270 MDH) et des remboursements de la TVA (5.997 MDH contre 4.348 MDH).

A fin décembre 2023, les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 32,9 MMDH et de 4,7 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux					
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Variation
1- Fiscalité domestique	5.911	9.499	8.030	84,5%	35,8%
Impôt sur les sociétés	1.270	1.150	1.697	147,6%	33,6%
Impôt sur le revenu	222	143	224	156,6%	0,9%
TVA intérieure	4.348	8.028	5.997	74,7%	37,9%
Majorations de retard	71	168	112	66,7%	57,7%
Droits d'enreg. et timbre	0	10	0		
Autres	0	0	0		
2- Fiscalité douanière	39	126	69	54,8%	76,9%
Droits d'importation	11	19	17	89,5%	54,5%
TIC prod. énergétiques	22	97	41	42,3%	86,4%
TIC tabacs manufacturés	0	0	0		
Autres TIC	1	1	4		
TVA à l'importation	5	9	7	77,8%	40,0%
Autres	0	0	0		
TOTAL	5.950	9.625	8.099	84,1%	36,1%

SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin juillet 2024 a été positif de 7.638 MDH contre un solde ordinaire positif de 496 MDH un an auparavant.

2.2.2- INVESTISSEMENT

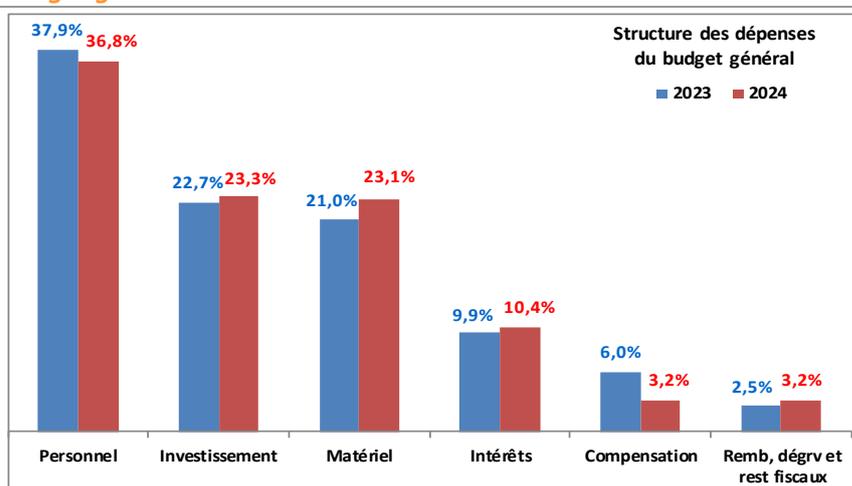
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 59,2 MMDH à fin juillet 2024 contre 53,2 MMDH un an auparavant, en hausse de 11,3% ou +6.014 MDH, suite à l'accroissement des dépenses des ministères de 9,1% et des dépenses des charges communes de 13,9%.

Les dépenses d'investissement tiennent compte des versements aux comptes spéciaux du Trésor pour un montant de 20,7 MMDH contre 17,4 MMDH à fin juillet 2023.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Var%
Investissement total :	53.178	118.108	59.192	50%	11,3%
1- Ministères	28.471	81.696	31.054	38%	9,1%
2- Charges communes :	24.707	36.412	28.138	77%	13,9%
- Concours divers	17.382	23.348	20.734	89%	19,3%
- Ristournes d'intérêts	7	206	175	85%	
- Autres	7.318	12.858	7.229	56%	-1,2%

Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin juillet 2023 et fin juillet 2024 fait ressortir une baisse de la part des dépenses de personnel et des émissions de dépenses de la compensation, conjuguée à une hausse de la part des dépenses d'investissement, des intérêts de la dette, des dépenses de matériel et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 104,6 MMDH. Ces recettes tiennent compte des versements reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 20,7 MMDH contre 17,4 MMDH à fin juillet 2023.

Les dépenses émises ont été de 88,9 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 2,7 MMDH.

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 15,7 MMDH.

	RECETTES ^(*)			DEPENSES ^(*)			Flux nets 2024
	2023	LF 2024	2024	2023	LF 2024	2024	
C.A.S	79.670	126.842	90.888	58.098	126.492	82.501	8.386
TVA des Coll.Terr.	21.381	40.692	24.820	18.622	40.692	22.906	1.914
Part régions (IS, IR, ...)	5.341	9.000	5.644	4.277	9.000	5.246	398
I.N.D.H	2.260	2.600	1.343	1.263	2.600	1.114	229
Soutien prix. prd.alim.	210	600	245	0	600	1	244
F.S. Routier	2.086	2.850	2.385	1.501	2.850	1.370	1.015
F.D. Agricole	2.954	4.200	2.308	3.292	4.200	3.320	-1.012
Remploi domanial	10.101	1.500	8.178	5.910	1.500	7.263	915
Lutte contre chômage	1.498	1.500	1.761	1.054	1.500	1.195	566
Dons des pays du CCG	292	350	0	244	0	285	-285
Appui Cohés. Sociale	12.773	25.000	19.844	6.550	25.000	20.321	-477
F.S. Habitat	1.175	2.000	3.316	1.632	2.000	2.802	514
Gestion Covid-19	2	0	3	1.054	0	0	3
Gestion effets séisme	0	15.000	2.217	0	15.000	5.471	-3.254
Autres CAS	19.597	21.550	18.823	12.699	21.550	11.207	7.616
C. Dép. Dotation^(**)	13.153	10.801	13.640	9.519	10.801	6.162	7.478
Autres C.S.T	35	143	40	1.098	809	190	-150
TOTAL	92.858	137.786	104.568	68.715	138.102	88.853	15.714

(*) Les recettes et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

Les dépenses des CST tiennent compte des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

(**) Comptes de dépenses sur dotation.

4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin juillet 2024, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 1.392 MDH contre 1.598 MDH à fin juillet 2023, en baisse de 12,9%.

Les dépenses ont été de 763 MDH à fin juillet 2024 contre 783 MDH à fin juillet 2023, en baisse de 2,6%.

	Services de l'Etat gérés de manière autonome ^(*)				
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Variation
Exploitation :	782	0	583		-25,4%
Recettes	1.487	1.746	1.282	73%	-13,8%
Dépenses	705	1.746	699	40%	-0,9%
Equipement :	33	0	46		39,4%
Recettes	111	286	110	38%	-0,9%
Dépenses	78	286	64	22%	-17,9%

(*) Les recettes et les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS

A fin juillet 2024, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 65,3% des prévisions de la loi de finances, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 61,3% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 50,1%.

Réalisation des prévisions de la loi de finances 2024 en MDH

	LF 2024	Juillet 2024	Taux de réalisation	Ecart
1- RECETTES ORDINAIRES	309.824	202.280	65,3%	-107.544
1.1- Recettes fiscales :	280.422	179.095	63,9%	-101.327
<i>Impôts directs</i>	118.403	81.583	68,9%	-36.820
<i>Impôt sur les sociétés</i>	61.068	43.850	71,8%	-17.218
<i>Impôt sur le revenu</i>	52.882	35.258	66,7%	-17.624
<i>Impôts indirects</i>	126.985	75.611	59,5%	-51.374
<i>TVA à l'intérieur</i>	37.431	24.241	64,8%	-13.190
<i>TVA à l'importation</i>	57.516	32.799	57,0%	-24.717
<i>Taxes intérieures de consommation</i>	32.038	18.571	58,0%	-13.467
<i>Droits de douane</i>	15.748	9.117	57,9%	-6.631
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	19.286	12.784	66,3%	-6.502
1.2- Recettes non fiscales :	29.402	23.185	78,9%	-6.217
<i>Monopole et participations</i>	19.480	5.124	26,3%	-14.356
<i>Domaine</i>	355	334	94,1%	-21
<i>Autres recettes</i>	9.567	17.727	185,3%	8.160
2- DEPENSES ORDINAIRES	317.655	194.642	61,3%	-123.013
2.1- Biens et services :	252.844	152.035	60,1%	-100.809
<i>Personnel</i>	161.623	93.324	57,7%	-68.299
<i>Autres biens et services</i>	91.221	58.711	64,4%	-32.510
2.2- Intérêts de la dette :	38.229	26.449	69,2%	-11.780
<i>Intérieure</i>	27.975	20.173	72,1%	-7.802
<i>Extérieure</i>	10.254	6.276	61,2%	-3.978
2.3- Compensation	16.957	8.059	47,5%	-8.898
2.4- Rembours, dégrèvements et restitutions fiscales	9.625	8.099	84,1%	-1.526
3- INVESTISSEMENT	118.108	59.192	50,1%	-58.916

DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 35,2 MMDH à fin juillet 2024 contre un déficit budgétaire de 27,7 MMDH un an auparavant.

ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 1,9 MMDH à fin juillet 2024 contre 14 MMDH à fin décembre 2023, soit une diminution de 12,1 MMDH.

5- FINANCEMENT

Compte tenu d'un besoin de financement de 47,3 MMDH contre un besoin de financement de 32,2 MMDH à fin juillet 2023 et d'un flux net négatif de 6,2 MMDH du financement extérieur contre un flux net positif de 27,3 MMDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 53,5 MMDH contre un recours au financement intérieur pour un montant de 4,9 MMDH à fin juillet 2023.

FINANCEMENT EXTERIEUR

A fin juillet 2024, le financement extérieur net a été négatif de 6,2 MMDH. Les remboursements du principal de la dette extérieure ont atteint 26,6 MMDH et les tirages ont été de 20,5 MMDH, dont 12,9 MMDH auprès de la BIRD et 3,3 MMDH auprès du FMI.

FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 45,4 MMDH contre 42,5 MMDH un an auparavant ;
- de la hausse des dépôts au Trésor de 970 MDH contre une baisse de 551 MDH à fin juillet 2023 ;
- de la ponction sur les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour un montant de 6,4 MMDH contre une reconstitution de 1,1 MMDH à fin juillet 2023 ;
- et des autres moyens de financement notamment, le numéraire chez les comptables publics, les chèques remis à l'encaissement durant les derniers jours du mois de juillet 2024 et dont le compte courant du Trésor à Bank Al-Maghrib ne sera crédité que début août 2024, les avances aux régisseurs, ...

Dépôts au Trésor

Les dépôts au Trésor ont été de 113,1 MMDH à fin juillet 2024 contre 112,1 MMDH à fin décembre 2023, en hausse de 970 MDH.

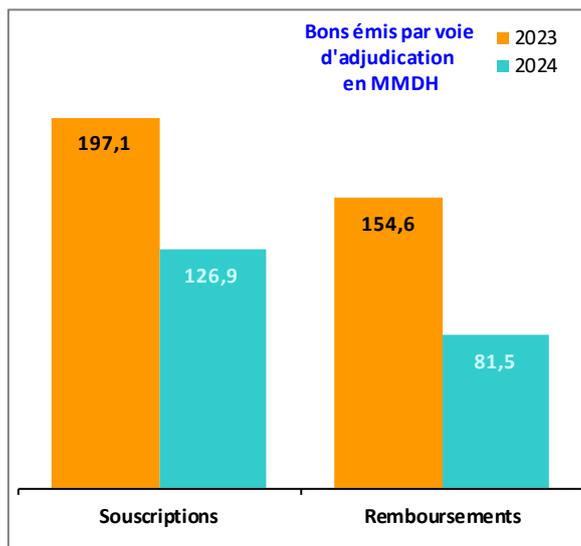
Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 4,5 MMDH contre 10,9 MMDH en début d'exercice, compte tenu de placements de 8,6 MMDH effectués en juillet 2024 et dont le remboursement n'intervient qu'en août 2024.

Dettes intérieure

S'élevant à 747,2 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 6,1% par rapport à son niveau à fin décembre 2023. Ceci s'explique notamment par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 45,4 MMDH, résultant de souscriptions pour 126,9 MMDH et de remboursements pour 81,5 MMDH contre un recours au marché des adjudications pour un montant net de 42,5 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 197,1 MMDH et de remboursements pour 154,6 MMDH.

Encours de la dette intérieure					
	2023	Souscrip	Rembour	2024	Var %
Adjudications	699.382	126.880	81.453	744.809	6,5%
13 semaines	406,8	3.903,2	1.406,8	2.903,2	
26 semaines	2.079,4	1.108,9	2.229,4	958,9	
52 semaines	30.609,4	3.347,8	15.830,6	18.126,6	
2 ans	94.803,5	27.153,2	24.333,6	97.623,1	
5 ans	130.792,5	17.995,4	19.763,1	129.024,8	
10 ans	152.831,9	22.182,5	12.968,5	162.045,9	
15 ans	154.900,1	14.461,4	0,0	169.361,5	
20 ans	89.422,0	13.127,1	4.920,9	97.628,2	
30 ans	43.536,8	23.600,2	0,0	67.137,0	
Autres	4.677	3.628	5.896	2.409	-48,5%
Total	704.059	130.508	87.349	747.218	6,1%



Opérations de la gestion active de la dette intérieure

A fin juillet 2024 et dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé à des opérations d'échange de bons, en vue de réajuster le profil de la dette.

Ces opérations ont porté sur un montant global de 34,6 MMDH.

Maturités	Echanges	
	Remboursés	Emis
52 semaines	4.025,0	0,0
2 ans	6.832,6	0,0
5 ans	14.288,2	4.582,5
10 ans	7.726,5	7.773,9
15 ans	0,0	3.692,5
20 ans	1.743,4	2.441,2
30 ans	0,0	14.856,2
Total	34.615,7	33.346,3